
RECUEIL DES AVIS ISSUS DE LA CONSULTATION AUPRÈS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

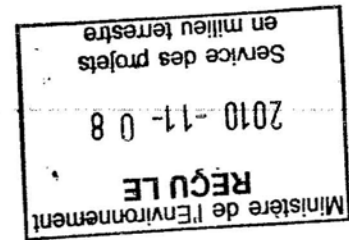
Liste par ministère ou organisme

no	Ministère ou organismes	Direction ou service	Signataire : Nom, prénom	Date	Nbre pages
1.	Agence canadienne d'évaluation environnementale	Direction de la Capitale-Nationale	Alain Bourgeois	8 novembre 2010	1 page.
2.	Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie	Direction de santé publique	Christine Blanchette	18 novembre 2010	1 page.
3.	Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie	Direction de santé publique	Christine Blanchette	17 août 2010	5 pages.
4.	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	Direction régionale de la Montérégie-Est	Jean-Pierre Lessard	16 novembre 2010	1 page.
5.	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	Direction régionale de la Montérégie-Est	Jean-Pierre Lessard	9 août 2010	1 page.
6.	Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine	Direction régionale de la Montérégie	Annie Goudreault	20 octobre 2010	2 pages.
7.	Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine	Direction régionale de la Montérégie	Carole Cormier	17 août 2010	1 page.
8.	Ministère de la Santé et des Services sociaux	Direction générale de la santé publique	Guy Sanfaçon	14 janvier 2011	2 pages.
9.	Ministère de la Santé et des Services sociaux	Direction générale de la santé publique	Guy Sanfaçon	11 novembre 2010	4 pages.
10.	Ministère de la Sécurité civile	Direction régionale de la sécurité civile de la Montérégie et de l'Estrie	Yvan Leroux	27 juillet 2010	1 page.
11.	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire	Direction métropolitaine de l'aménagement et des affaires municipales	Lucie Tremblay	19 novembre 2010	1 page.
12.	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire	Direction métropolitaine de l'aménagement et des affaires municipales	Lucie Tremblay	25 août 2010	3 pages.
13.	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	Direction du développement hydroélectrique et de la réglementation	Philippe Nazon	25 novembre 2010	1 page.
14.	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	Direction générale de l'électricité	René Paquette	31 août 2010	1 page.

no	Ministère ou organismes	Direction ou service	Signataire : Nom, prénom	Date	Nbre pages
15.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère	Michel Goulet	22 novembre 2010	3 pages.
16.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère	Mario Dessureault	18 novembre 2010	4 pages.
17.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère	Michel Goulet	21 septembre 2010	5 pages.
18.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction régionale de l'analyse et de l'expertise	Nicole Trépanier	9 novembre 2010	1 page.
19.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie	Nicole Trépanier	27 août 2010	1 page.
20.	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation	Direction régionale de la Montérégie	Jacques La Rue	20 août 2010	1 page.

St-Michel, Linda

De: Bourgeois,Alain [CEAA] [Alain.Bourgeois@ceaa-acee.gc.ca]
Envoyé: 8 novembre 2010 15:14
À: St-Michel, Linda
Objet: Poste de la Rive-sud à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV.



Bonjour Linda,

Je te confirme qu'il n'y a aucun déclencheur pour le projet de transport d'électricité du Poste St-Bruno-de-Montarville à 315-25 kV, d'Hydro-Québec.

Merci pour les cd du projet du réseau de transport du nord-est de la région métropolitaine de Montréal.

Alain B.

Alain Bourgeois

Conseiller principal | Senior Advisor

Agence canadienne d'évaluation environnementale | Canadian Environmental Assessment Agency

1141, Route de l'Église, 2e étage, CP 9514, Succ. Ste-Foy, Québec, QC G1V 4B8 |

1141, Route de l'Église, 2nd Floor, PO Box 9514, Stn Ste-Foy, Québec, QC G1V 4B8

Téléphone | Telephone 418-648-2561

Télécopieur | Facsimile 418-649-6443

Alain.bourgeois@ceaa.gc.ca



Le 18 novembre 2010

Monsieur Guy Sanfaçon, Ph. D.
Coordonnateur en santé environnementale
Direction de la protection de la santé publique
Direction générale de la santé publique
Ministère de la Santé et des Services sociaux
1075, chemin Sainte-Foy, 12e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

Objet : Recevabilité de l'étude d'impact du projet Poste de Saint-Bruno (3211-11-098)
(CORRECTION)

Monsieur,

À la suite de notre lettre du 11 novembre dernier, nous avons eu une conversation téléphonique avec Mme Linda Saint-Michel du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Celle-ci nous informe qu'Hydro-Québec souhaiterait pouvoir rendre public rapidement son étude d'impact, et ce avant qu'il lui soit possible de répondre à toutes les questions qui lui ont été adressées, comme c'est habituellement l'usage.

Dans ce contexte, nous approuvons la recevabilité de l'étude d'impact citée en rubrique. Toutefois, nous demandons qu'Hydro-Québec s'engage par écrit à répondre à nos questions formulées dans notre lettre du 11 novembre avant la période d'information publique que tiendra le Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

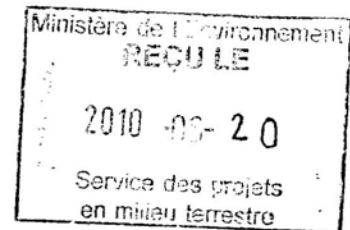
A handwritten signature in black ink, appearing to read "Christine Blanchette".

Christine Blanchette, M. Sc. (toxicologie)
Agente de planification, programmation et recherche
Santé environnementale

CB/bb

Le 17 août 2010

Monsieur Guy Sanfaçon, Ph. D.
Coordonnateur en santé environnementale
Direction de la protection de la santé publique
Direction générale de la santé publique
Ministère de la Santé et des Services sociaux
1075, chemin Sainte-Foy, 12^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1



Objet : Recevabilité de l'étude d'impact du projet Poste de Saint-Bruno-de-Montarville à 315-25 kV (Poste de la Rive-Sud) (3211-11-098)

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 26 juillet dernier, nous vous transmettons nos commentaires relatifs à la recevabilité de l'étude d'impact citée en rubrique, d'un point de vue de santé publique. Ceux-ci portent principalement sur l'exposition aux champs électromagnétiques et les impacts sonores générés par le futur poste lors de sa construction et de son exploitation.

CHAMPS ÉLECTROMAGNÉTIQUES

Les effets possibles des champs électromagnétiques (CEM) sur la santé préoccupent la population. Ce point est d'ailleurs souligné à quelques reprises dans l'étude d'impact. Cependant, considérant la sensibilité de ce sujet, nous sommes surpris du peu de place qu'y accorde Hydro-Québec dans son étude d'impact. À l'Annexe H, Hydro-Québec résume en quelques lignes l'état des connaissances actuelles, puis réfère le lecteur à la position de Santé Canada. Cette dernière est elle-même un document résumé destiné à un large public et qui reprend essentiellement les conclusions tirées des feuillets d'informations numéros 205 (1998), 263 (2001) et 322 (2007) de l'Organisation mondiale de la santé.

Dans un avis mis à jour en 2007¹, l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) fait une bonne synthèse des données disponibles sur les CEM. Il reconnaît que l'état actuel des

¹ GAUVIN, Denis, Emmanuel Ngamga Djeutcha et Patrick LEVALLOIS. *Exposition aux champs électromagnétiques : mise à jour des risques pour la santé et pertinence de la mise en œuvre du principe de précaution*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, Direction des risques biologiques, environnementaux et occupationnels, 2007, 128 p.

connaissances ne permet pas d'établir clairement un lien entre les CEM et différents effets sur la santé. Cependant, l'INSPQ recommande d'appliquer le principe de précaution, soit la prise de mesures visant à prévenir un risque potentiel sans attendre les résultats des recherches scientifiques futures. C'est dans cet esprit que nous avons analysé la question des CEM dans la présente étude d'impact. De façon générale, outre que simplement consulter et informer les citoyens, nous aurions souhaité qu'Hydro-Québec démontre quels sont ses efforts pour contribuer à l'amélioration des connaissances sur les CEM et de leurs effets sur la santé.

Développements résidentiels projetés (Carte A [Annexe J], Carte 3-1 et Section 3.3.6.1) : Nous reconnaissons les efforts d'Hydro-Québec pour éloigner le plus possible ses installations des zones résidentielles. Toutefois, selon les cartes A et 3-1, nous constatons que la Ville de Saint-Bruno prévoit du développement résidentiel au sud de la Route 116. Si un tel développement se concrétise, cette zone résidentielle sera beaucoup plus près du futur Poste de Saint-Bruno que les autres zones déjà établies. La population vivant à proximité de la Montée Sabourin serait alors la plus exposée aux CEM. Le poste d'Hydro-Québec étant installé à long terme, sa proximité avec le futur développement résidentiel n'est pas à négliger. Hydro-Québec indique à la section 3.3.6.1 que des lotissements de faible et de moyenne densité sont prévus : qu'entend-on par « faible » et « moyenne » densité? Quel est l'horizon de développement prévu pour la zone située au sud de la Route 116? Quel serait le nombre estimé de personnes pouvant s'installer dans cette zone?

Comparaison des variantes (Section 4.3 et Carte 4-1) : Hydro-Québec indique que l'emplacement n° 5 est le plus favorable, entre autres parce qu'il est le plus éloigné des zones résidentielles. Cela est vrai si l'on considère seulement les zones résidentielles actuellement développées. Cependant, comme mentionné plus haut, nous croyons qu'il faut également tenir compte des développements résidentiels futurs et par conséquent du nombre approximatif de personnes pouvant être exposées aux CEM, dans l'éventualité où ceux-ci atteignent les zones résidentielles. Une carte illustrant les niveaux de CEM attendus à proximité du poste de Saint-Bruno permettrait de mieux apprécier l'exposition possible de la population aux CEM.

D'un point de vue de santé publique, en tenant compte uniquement de la population présente et future potentiellement exposée aux CEM, l'emplacement 4B mériterait d'être considéré tout aussi sérieusement que l'emplacement 5. En effet, le site 4B est éloigné des principales zones résidentielles actuelles et planifiées, à l'exception des quelques résidences situées à 85 m du site. Selon le zonage indiqué sur la carte 4-1, seul du développement industriel est projeté dans cette zone. Or près du site 5, le zonage prévoit du développement résidentiel à proximité et, par conséquent, un accroissement de la population dans cette zone. Hydro-Québec a-t-elle clairement expliqué cette situation auprès des citoyens consultés sur l'emplacement du futur poste? Hydro-Québec a-t-elle évalué le nombre de personnes potentiellement exposées (actuellement et en prévision des développements résidentiels futurs) aux CEM selon les trois emplacements retenus (3, 4B et 5) dans son étude d'impacts?

Champs électriques et magnétiques (section 6.4.2.6) : L'étude d'impact indique que le champ magnétique ambiant serait d'environ $2.0\mu\text{T}$: quelle est la référence pour cette valeur? Quant aux niveaux de CEM émis par le Poste de Saint-Bruno, Hydro-Québec réfère le lecteur aux rapports du BAPE de 1994 et 2000 pour ses postes de Roussillon et de l'Outaouais. À la lecture desdits rapports, il n'est pas aisé de comprendre si les trois postes sont comparables. Par conséquent, nous souhaitons avoir un tableau contenant les renseignements nécessaires afin de pouvoir comparer les trois postes en termes de capacité, types d'installations, superficie du poste, distances par rapport aux bâtiments voisins et aux zones résidentielles. De plus, selon le rapport du BAPE (143) pour le Poste de l'Outaouais, les données d'émissions de CEM ont été obtenues par simulation. Hydro-Québec a-t-elle validé depuis ses données d'émission? Prévoit-elle le faire pour le Poste de Saint-Bruno? Si non, pourquoi?

Finalement, Hydro-Québec ne fait aucune mention quant à l'exposition aux CEM pour les travailleurs du parc d'affaires Gérard-Filion. Hydro-Québec a-t-elle évalué la contribution possible de ses installations à l'exposition aux CEM des travailleurs des entreprises avoisinantes du futur poste?

Préoccupations des citoyens (Annexe F, Tableau F-3) : À la suite des préoccupations exprimées par les citoyens lors des rencontres d'information, Hydro-Québec s'est engagée à obtenir la participation d'un spécialiste des CEM. Quel a été le spécialiste retenu? S'agit-il du même spécialiste mandaté pour répondre aux questions du journaliste de Radio-Canada (*Analyse de la revue de presse, Section 5.4*)? Il est également indiqué qu'Hydro-Québec avait produit des courbes de mesures de CEM pour les emplacements à l'étude : quels sont les résultats de cette étude?

Programme de suivi environnemental (Section 7.3) : Nous remarquons qu'aucun suivi environnemental n'est prévu pour les CEM. Dans un souci de transparence et de faire avancer les connaissances dans ce domaine, nous croyons qu'Hydro-Québec devrait proposer des mesures de suivi des émissions de CEM à proximité du futur Poste de Saint-Bruno, tant pour les travailleurs que pour les résidences à proximité. De plus, que prévoit Hydro-Québec pour limiter ses émissions de CEM?

CLIMAT SONORE

Ambiance sonore pendant les travaux (Section 6.4.2.6) : Hydro-Québec indique que l'entrepreneur planifiera les horaires de travail en fonction du dérangement causé par le bruit : quels seront les critères pour déterminer s'il y a dérangement ou non? Comment Hydro-Québec s'assurera-t-elle du respect d'un climat sonore acceptable?

Ambiance sonore pendant l'exploitation (Section 6.4.2.6) : Hydro-Québec estime que le bruit généré par le poste et perçu aux résidences les plus proches sera d'au plus 25 dBA et que le bruit ambiant actuel est de 55 dBA. Hydro-Québec précise que le critère à respecter en vertu de la Note d'instructions du MDDEP est de 55 dBA. Puisque le critère à respecter la nuit en zone résidentielle (Zonage I) est plutôt de 40 dBA, mais que le MDDEP permet le plus élevé des deux entre le niveau de bruit résiduel (55 dBA dans ce cas-ci) et le niveau maximal permis selon le zonage, nous aurions souhaité qu'Hydro-Québec fasse cette nuance dans son texte, afin d'éviter la confusion dans l'interprétation des normes à respecter.

Toujours selon la Note d'instruction du MDDEP, il est précisé qu'« à partir du moment où le niveau maximum est atteint, les ajouts d'activités ou l'augmentation de production de la source fixe ne doivent amener aucune augmentation supplémentaire du niveau sonore ». Or selon l'étude de bruit présentée à l'Annexe C, les niveaux sonores sont évalués séparément pour la circulation routière et le futur poste de Saint-Bruno. Quel serait l'effet combiné de ces deux éléments sur le climat sonore des zones résidentielle et industrielle? De plus, considérant que le climat sonore en milieu résidentiel est déjà supérieur à celui préconisé dans la Note d'instruction, que prévoit Hydro-Québec pour limiter au maximum le bruit émis par ses installations?

Hydro-Québec indique (reprise du texte de l'Annexe C) qu'il n'y a pas de développement résidentiel prévu à court et moyen terme. Encore une fois, vu la pérennité des installations d'Hydro-Québec, dans un souci d'aménagement du territoire à long terme, Hydro-Québec devrait tenir compte du développement des futures zones résidentielles le long de la Montée Sabourin dans son évaluation des impacts. Par conséquent, Hydro-Québec a-t-elle prévu des mesures d'atténuation qui pourraient être installées ultérieurement (dans l'éventualité du développement résidentiel)?

Estimation du bruit routier (Section 3.1 de l'Annexe C) : Le consultant mentionne que la simulation du bruit routier pour conditions de nuit a été faite sur la base de la vitesse maximale permise : sachant que les gens circulent généralement 20 km au-dessus de la limite permise, surtout s'il n'y a pas beaucoup de circulation, le consultant a-t-il évalué l'impact de la modification de vitesse sur les courbes de bruit?

Programme de suivi environnemental (section 7.3) : Combien de temps après la mise en service initiale du poste, puis la mise en service « finale » (étape ultime) Hydro-Québec prévoit-elle mettre en place son programme de mesure de bruit? À qui seront remis les rapports techniques et qui y aura accès? Dans quel délai Hydro-Québec s'engage-t-elle à déposer ses rapports suite à la prise des mesures? Quelle sera la durée de ce suivi environnemental?

AUTRES QUESTIONS

Solutions considérées (Section 1.2.3) et Solution retenue (Section 1.2.4) : Le scénario 1 prévoit l'installation initiale de deux transformateurs, puis d'un troisième transformateur vers 2020. Dans la solution retenue, Hydro-Québec mentionne l'ajout d'un quatrième transformateur : à quel moment est prévue l'installation de ce dernier? Dans un même ordre d'idée, à quel moment Hydro-Québec prévoit-elle avoir atteint la capacité maximale du poste (installation des 28 départs de lignes de distribution et des quatre transformateurs)?

Caractéristiques du poste (Section 1.3.1, Carte 1-2) : Quelles sont les entreprises situées à proximité du futur poste, leurs champs d'activités et le nombre (approximatif) d'employés qui y travaillent?

Coût du projet (Section 1.4) : les 56.1 M\$ prévus pour la réalisation du projet correspondent-ils à la phase « initiale » ou « ultime » de poste de Saint-Bruno?

À la réception des réponses à ces questions et commentaires, nous nous prononcerons sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Christine Blanchette, M. Sc. (toxicologie)
Agente de planification, programmation et recherche
Santé environnementale

CB/bb

Saint-Hyacinthe, le 16 novembre 2010

Madame Marie-Claude Théberge,
Chef du Service des projets en milieu terrestre
Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

OBJET : Recevabilité de l'étude d'impact produite pour le poste de Saint-Bruno-de-Montarville suite aux réponses fournies par Hydro-Québec

Madame,

Comme demandé par votre service, j'ai fait examiner le document de réponses aux questions et commentaires fournies par Hydro-Québec.

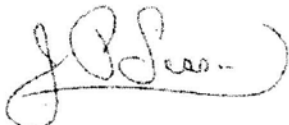
À l'analyse du document, nous constatons que nos questions ont été répondues et que les impacts sur l'agriculture et le milieu agricole ont été bien évalués. Nos préoccupations concernant l'évaluation des impacts sur l'espace agricole en culture ont donc trouvé écho dans les précisions supplémentaires bonifiant l'étude d'impact.

Par contre, Hydro-Québec ne chiffre toujours pas les pertes financières, en dollars, attribuables à la construction du pylône. Le MAPAQ comprend cependant que cette information est négligeable dans le contexte où Hydro-Québec est propriétaire de la parcelle présentement cultivée et qu'aucun bail de location ne lie Hydro-Québec à un agriculteur exploitant. Sachant ces informations, la question de la bonne entente et du dédommagement de l'agriculteur n'est donc plus pertinente.

En sommes, nous jugeons que l'étude d'impact est recevable et nous espérons que ces quelques commentaires vous sont utiles pour l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact concernée. Notre conseillère madame Pascale Bertrand est disponible si vous avez besoin d'informations additionnelles.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de notre considération distinguée.

Le directeur régional.



JÉAN-PIERRE LESSARD

PB/



Saint-Hyacinthe, le 9 août 2010

Madame Marie-Claude Théberge,
Chef du Service des projets en milieu terrestre
Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

OBJET : Recevabilité de l'étude d'impact produite par Hydro-Québec
TransÉnergie pour le poste de Saint-Bruno-de-Montarville à 315-25kV

Madame,

Comme demandé par votre service, j'ai fait examiner l'étude d'impact sur l'environnement qui a été préparée par Hydro-Québec TransÉnergie afin d'en évaluer la recevabilité.

Une analyse poussée de cette étude d'impact a permis de constater qu'elle contient la plupart des éléments requis par la directive de la ministre élaborée en février 2009. En effet, l'étude d'impact décrit, de façon satisfaisante et valable et avec un niveau de détails acceptable, le contexte justificatif du projet, le milieu récepteur du projet, les mécanismes d'élaboration du projet et de consultation de la population, les impacts et mesures d'atténuation, ainsi que les procédures de surveillance et de suivi environnemental.

Toutefois, l'étude d'impact reste assez vague sur l'évaluation des impacts sur l'espace agricole en culture qui sera perturbé par la construction d'un pylône. Elle décrit brièvement quelques impacts de manière qualitative, mais ne chiffre pas les pertes financières attribuables aux activités d'Hydro-Québec sur cette parcelle. De plus, l'étude d'impact identifie parmi les mesures d'atténuation prévues la bonne entente entre Hydro-Québec et le propriétaire, mais elle n'explique pas comment la société d'état entend procéder pour convaincre et/ou dédommager l'agriculteur.

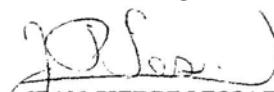
En sommes, l'étude d'impact est recevable, mais elle serait plus précise et plus utile si elle comprenait les réponses aux questions suivantes :

- Les impacts du projet sur l'espace et les activités agricoles peuvent-ils être quantifiés et si oui, à combien s'élèvent-ils?
- Quelles mesures sont prévues par Hydro-Québec pour faciliter la bonne entente avec le propriétaire de terres en culture?
- Des compensations financières sont-elles prévues pour l'agriculteur exploitant?

Nous espérons que ces quelques commentaires vous sont utiles pour l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact concernée. Notre conseillère madame Pascale Bertrand est disponible si vous avez besoin d'informations additionnelles.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de notre considération distinguée.

Le directeur régional,


JEAN-PIERRE LESSARD

PB/
c. c. Christine Lepage

Direction régionale de la Montérégie

Saint-Lambert, le 20 octobre 2010



Madame Marie-Claude Théberge
Chef du Service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

V/Réf. : 3211-11-098

**Objet : Poste de Saint-Bruno-de-Montarville à 315-25kV (poste de la Rive-Sud)
Ressources archéologiques connues et patrimoine culturel**

Madame,

En réponse à votre demande du 22 juillet dernier concernant le projet susmentionné, nous vous transmettons nos commentaires en regard de l'étude d'impact. Le présent avis fait état de la position du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine quant à la recevabilité de l'Étude d'impact sur l'environnement produit par le promoteur.

Après lecture du document soumis à notre attention, celui-ci répond entièrement aux attentes de la Direction de la Montérégie en matière d'analyses et de traitements des impacts du projet sur le patrimoine archéologique. Ainsi, le promoteur a mandaté dans un premier temps, une firme en archéologie pour la réalisation d'une étude de potentiel archéologique. L'étude en question effectuée dans le cadre du présent projet a permis de délimiter une seule zone à potentiel archéologique le long de la ligne projetée, plus particulièrement dans le secteur du nouveau pylône 33. Comme les travaux de mise en place du pylône sont de nature ponctuelle et de faible ampleur, l'importance de l'impact sur la zone à potentiel archéologique est jugée mineure. En guise de conclusion, l'étude précise que **l'importance de l'impact résiduel du projet sur la zone à potentiel archéologique est qualifiée de négligeable à nulle. Par conséquent, en termes de recommandation de la part des archéologues, aucune mesure d'atténuation particulière n'a été retenue.**

En conséquence, pour la Direction de la Montérégie du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, le patrimoine archéologique a fait l'objet d'un traitement satisfaisant et acceptable, si bien que dans le cadre de ce projet l'Étude d'impact déposée par le promoteur apparaît recevable. Toutefois, avant de donner un avis définitif et de se

...2

prononcer sur l'acceptabilité environnementale du projet, le Ministère entend être consulté à nouveau sur tout changement qui pourrait survenir quant à l'emplacement retenu pour l'implantation du nouveau poste et de la future ligne d'alimentation électrique.

Pour tout renseignement complémentaire, nous vous invitons à communiquer avec M. Bernard Hébert, archéologue et responsable du suivi de ce dossier à notre Direction, au numéro 450 671-1231, poste 28.

Vous assurant de notre entière collaboration, veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

La directrice,



Annie Goudreault

AG/BH/cc



Saint-Lambert, le 17 août 2010

Madame Marie-Claude Théberge
Chef du Service des
projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Poste de Saint-Bruno-de-Montarville à 315-25kV
(poste de la Rive-Sud)
(3211-11-098)**

Madame,

Nous avons reçu une copie de l'étude d'impact concernant le dossier susmentionné afin de collaborer sur la recevabilité de l'étude pour le 27 août 2010.

Nous ne pourrons vous donner une réponse avant le 24 septembre prochain, car le professionnel responsable, M. Bernard Hébert, est présentement absent.

Nous vous prions de nous excuser pour ce contretemps et espérons que cela ne vous causera pas de problèmes.

Vous remerciant de votre compréhension, nous vous transmettons, Madame, nos salutations distinguées.

Carole Cormier

Carole Cormier
Secrétaire

Direction générale
de la santé publique

Québec, le 14 janvier 2011

Madame Marie-Claude Thérberge
Chef du Service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

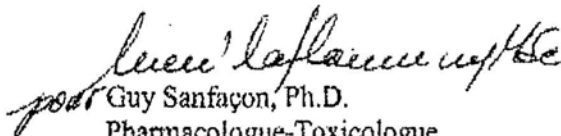
**Objet : Poste de Saint-Bruno-de-Montarville à 315-25 kV (poste de la Rive-Sud)
(3211-11-098)**

Madame,

Pour faire suite à votre demande d'analyse de la recevabilité des réponses à la deuxième série de questions et commentaires du promoteur concernant le projet ci-haut mentionné et en collaboration avec la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie, voici notre avis.

Nous sommes satisfaits des réponses complémentaires reçues et, par conséquent, nous approuvons la recevabilité de cette étude d'impact.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Guy Sanfaçon, Ph.D.
Pharmacologue-Toxicologue
Coordonnateur de l'Unité de santé environnementale

GS/LL/lb

Agence de la santé
et des services sociaux
de la Montérégie

Québec

Direction de santé publique

Le 14 janvier 2011

Monsieur Guy Sanfaçon, Ph. D.
Coordonnateur en santé environnementale
Direction de la protection de la santé publique
Direction générale de la santé publique
Ministère de la Santé et des Services sociaux
1075, chemin Sainte-Foy, 12^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

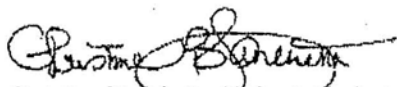
Objet: Recevabilité des réponses complémentaires (deuxième série) aux questions portant sur l'étude d'impact du projet Poste de Saint-Bruno-de-Montarville à 315-25 kV (Poste de la Rive-Sud) (3211-11-098)

Monsieur,

En réponse à votre courriel du 21 décembre dernier, nous vous transmettons nos commentaires quant à notre satisfaction des réponses complémentaires à nos questions formulées dans notre lettre du 11 novembre 2010.

Nous sommes satisfaits des réponses complémentaires reçues. Par conséquent, nous approuvons la recevabilité de l'étude d'impact citée en rubrique.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Christine Blanchette, M. Sc. (toxicologie)
Agente de planification, programmation et recherche
Santé environnementale

CB/bb

Direction générale
de la santé publique

Québec, le 11 novembre 2010

Madame Marie-Claude Thérberge
Chef du Service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Poste de Saint-Bruno-de-Montarville à 315-25 kV (poste de la Rive-Sud)
(3211-11-098)**

Madame,

En réponse à votre demande du 2 novembre dernier relative à l'analyse des réponses aux questions et commentaires du projet ci-haut mentionné, nous vous transmettons notre avis s'appuyant sur l'analyse réalisée par le Service de santé environnementale, de la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux (ASSS) de la Montérégie.

D'un point de vue de santé publique, nous sommes généralement satisfaits des réponses reçues mais quelques éléments restent à préciser avant que cette étude soit jugée recevable.

Voici un résumé de ces éléments :

- Le développement résidentiel :
 - les développements résidentiels projetés;
- Les champs électromagnétiques :
 - Clarification de la mesure prévue du champ magnétique à la limite de la propriété de Hydro-Québec;
 - Où retrouve-t-on certaines courbes et mesures de CEM (emplacement 3 et clôture du poste de Roussillon) ?
 - Comment se feront les mesures après la mise en service du poste et quelle sera la durée du suivi ?

... 2

Pour plus de détails sur les questions et commentaires proposés par le Service de santé environnementale, de la Direction de santé publique de l'ASSS de la Montérégie, nous vous invitons à prendre connaissance du document joint.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Guy Sanfaçon, Ph.D.
Pharmacologue-Toxicologue
Coordonnateur de l'Unité de santé environnementale

GS/LL/lb

p. j.

Le 11 novembre 2010

Monsieur Guy Sanfaçon, Ph. D.
Coordonnateur en santé environnementale
Direction de la protection de la santé publique
Direction générale de la santé publique
Ministère de la Santé et des Services sociaux
1075, chemin Sainte-Foy, 12e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

**Objet : Recevabilité des réponses aux questions portant sur l'étude d'impact du projet
Poste de Saint-Bruno-de-Montarville à 315-25 kV (Poste de la Rive-Sud) (3211-11-098)**

Monsieur,

En réponse à votre courriel du 3 novembre dernier, nous vous transmettons nos commentaires quant à notre satisfaction des réponses à nos questions formulées dans notre lettre du 17 août.

Nous sommes généralement satisfaits des réponses reçues. Cependant, quelques points restent à préciser :

Question - Réponse 10 (en lien avec la section 3.3.6.1 *Développements résidentiels projetés*) : Dans sa réponse, Hydro-Québec ne fournit pas de renseignements sur les développements résidentiels prévus à proximité du futur poste : qu'entend-on par des développements de « faible » et « moyenne » densité? Quel est l'horizon de développement prévu pour la zone située au sud de la Route 116? Quel serait le nombre estimé de personnes pouvant s'installer dans cette zone?

De plus, Hydro-Québec indique dans sa réponse que le champ magnétique « sera faible ($<0,4\mu\text{T}$) sur la propriété d'Hydro-Québec à l'extérieur de ce périmètre ». Pourtant, dans sa réponse à la question 19, Hydro-Québec indique que « la valeur prévue du [champ magnétique] à la clôture du poste est de l'ordre de $0,4\mu\text{T}$ ». Clarifier la mesure prévue du champ magnétique à la limite de la propriété d'Hydro-Québec et au-delà de cette limite.

Question - Réponse 19 (Courbes de champs électromagnétiques - CEM) : Indiquer dans quelle section de l'étude d'impacts se trouvent les courbes de CEM de l'emplacement 3, ainsi que les mesures de CEM à la clôture du poste de Roussillon, ou rajouter ces renseignements dans le document de questions et réponses.

Questions - Réponses 24 et 25 (Suivi environnemental) : Hydro-Québec prévoit mesurer l'intensité des CEM après la mise en service du poste : comment se feront ces mesures et quelle sera la durée du suivi? De même, quelle sera la durée du suivi du climat sonore?

À la réception des réponses à ces questions, nous nous prononcerons sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Christine Blanchette, M. Sc. (toxicologie)
Agente de planification, programmation et recherche
Santé environnementale

CB/bb